FONDS DE DOTATION
ROULLIER

APPEL À PROJETS
MEDIATION SCIENTIFIQUE FRANCE 2027
CAHIER DES CHARGES

1. Le contexte

La médiation scientifique est un levier essentiel pour renforcer le dialogue entre la science et la société. Elle permet de rendre accessibles au plus grand nombre les connaissances scientifiques relatives à l'agriculture durable, aux sols, aux ressources naturelles et aux grands enjeux environnementaux. En s'appuyant sur des dispositifs innovants, interactifs et participatifs, elle favorise la compréhension des phénomènes scientifiques, développe l'esprit critique et encourage l'engagement des citoyens face aux défis environnementaux.

Qu'il s'agisse du public non-spécialiste, des familles, des scolaires, des étudiants, des acteurs du monde agricole ou des décideurs, chacun a un rôle à jouer dans l'appropriation et la diffusion des connaissances scientifiques. Sensibiliser aujourd'hui, c'est contribuer à construire une société mieux informée, capable de comprendre les enjeux liés à l'agriculture, à l'environnement et à la préservation des ressources naturelles.

Dans cette perspective, le présent appel à projets vise à soutenir des initiatives ambitieuses et innovantes de médiation scientifique et actions de culture scientifique favorisant la diffusion des connaissances, le dialogue Sciences-Société et la compréhension des enjeux liés à l'agriculture durable.

2. Le Fonds de Dotation Roullier

Créé en 2016 à l'initiative de Daniel Roullier, fondateur du groupe industriel éponyme, le Fonds de Dotation Roullier a pour mission statutaire de favoriser, étudier et promouvoir l'agriculture durable en France et dans le monde. Le Fonds de Dotation Roullier contribue à sa mission au travers de **deux modes d'action** :

- **Le Minerallium**, exposition hébergée à Saint-Malo, qui permet de faire connaitre de manière pédagogique l'importance des minéraux pour la nutrition végétale et animale en agriculture. Le Minérallium organise également des expositions temporaires, des workshops et des conférences scientifiques autour de la science.
- **Le Fonds de Dotation soutient également des projets scientifiques** en France et dans le monde en faveur d'une agriculture durable, préservant environnement et ressources naturelles au bénéfice des agriculteurs, consommateurs et parties prenantes du monde agricole. Depuis janvier 2025, le Fonds de dotation Roullier lance des appels à projets de recherche annuels pour une meilleure connaissance des sols.

3. L'Appel à projets Médiation Scientifique – Agriculture durable 2027

Les projets devront être soumis par des porteurs[1] ayant la volonté affirmée de contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques et de développer des dispositifs innovants de médiation scientifique lié à l'agriculture durable, aux sols, à la gestion de l'eau, à la biodiversité ou à toute autre problématiques scientifique ou environnementale

Les initiatives soutenues devront démontrer leur capacité à rendre accessibles des connaissances scientifiques, à renforcer le dialogue Science-Société et à favoriser leur appropriation par le plus grand nombre. Seront valorisés les projets prévoyant des modalités de diffusion, de réutilisation ou d'essaimage, permettant d'amplifier leur impact. Les projets soutenus pourront notamment prendre la forme d'expositions permanentes ou temporaires, de serious games, podcasts, ateliers de médiation, jeux éducatifs, kits pédagogiques, documentaires, applications, festivals, villages des sciences ou de toute autre action innovante de médiation scientifique. Les projets visant la création de projets inédits seront appréciés. Les projets reposant sur des démarches déjà existantes seront éligibles mais devront donner une nouvelle dimension (nouveau public, nouveau support, échelle de mise en œuvre du projet élargie etc).

[1] La définition des porteurs de projet est indiquée au point 4 – Porteurs de projet visés

Sur le plan administratif, chaque projet devra être porté par une entité française, responsable de sa gestion et de sa coordination. Les actions proposées devront s'inscrire dans une durée **d'un à trois ans en et se dérouler en France**.

Le financement maximal accordé sera de **50 000 €** pour un projet.

Le Fonds de Dotation Roullier souhaite, par cet appel à projets, soutenir la conception et le déploiement de dispositifs de médiation scientifique ambitieux favorisant la compréhension des enjeux liés à l'agriculture durable, aux sols, aux ressources naturelles et à l'environnement, en impliquant activement les citoyens et les différents publics concernés.

Objectifs spécifiques

Les projets financés devront :

- Mettre en œuvre des dispositifs concrets de médiation scientifique et de culture scientifiques permettant de sensibiliser, informer et engager les publics autour des enjeux de l'agriculture durable.
- Favoriser le dialogue entre les acteurs scientifiques, les acteurs du monde agricole et la société afin de rendre les connaissances scientifiques accessibles au plus grand nombre.
- Intégrer des approches innovantes pour la diffusion des connaissances relatives à un meilleure compréhension des systèmes agricoles (aux sols, à l'eau, à la biodiversité, au climat ou à toute autre thématique contribuant à ces enjeux).
- Favoriser la capitalisation, la diffusion et la réutilisation des outils, contenus ou méthodes développés afin de démultiplier l'impact du projet au-delà des bénéficiaires initiaux.

4. Porteurs de projet visés

Cet appel à projets vise des porteurs de projets français.

Les structures à but commercial et les personnes physiques ne sont pas éligibles à l'appel à projets.

Pour être éligible, le porteur de projets devra :

- Avoir le siège de sa structure et mener un projet en **France**.
- Être une personne morale exerçant une mission d'intérêt général dans les domaines de la médiation scientifique, de la culture scientifique, de l'éducation, de la recherche, de l'enseignement, de l'environnement ou du développement territorial, telle qu'un musée, une association, un organisme de recherche, un établissement d'enseignement supérieur, un centre de sciences.
- Le porteur de projet devra présenter une lettre de soutien du représentant légal de la structure.

- Proposer un projet **d'intérêt général**, c'est-à-dire œuvrant pour le bien commun. Les projets ayant une vocation lucrative ou commerciale pour le porteur de projet ou ses partenaires ne seront pas éligibles.
- Justifier d'une expertise reconnue dans les domaines de la **médiation scientifique**
- Être **éligible** au dispositif du **mécénat**.
- Le porteur de projet peut agir avec des **partenaires** comme des organismes de recherche et/ou de formation, des collectivités territoriales, des agences publiques, des instituts techniques, des coopératives ou des entreprises, des réseaux d'agriculteurs.
- Les partenaires impliqués aux côtés du porteur de projet doivent être liés au porteur par un partenariat formalisé.
- Les partenaires doivent avoir participé à la définition et à la mise en œuvre du projet. Leur rôle et leur plus-value doivent être explicités.

5. Les critères de sélection des projets

- **La recevabilité administrative** du dossier (dossier complet et exact : correctement rempli, respect des dimensions de texte, montant de la subvention demandée et durée des projets indiquée, etc.), Le jury vérifiera la précision de la réponse à la problématique et pertinence des thématiques abordées
- **La qualité du projet** : son caractère innovant, sa portée, son impact sur le public ciblé et sur la thématique de l'agriculture durable
- La prise en compte d'expériences antérieures ou de l'action d'autres acteurs sur le même sujet et/ou sur le même territoire.
- **Les partenariats inter-établissements :** la collaboration entre plusieurs structures pour mutualiser les compétences et les ressource
- **La faisabilité** : capacité technique et financière du porteur à conduire et coordonner le projet et de l'éventuel consortium à le mener à bien : adéquation des moyens à mettre en œuvre, du budget et du planning, cohérence entre l'objectif général, les objectifs spécifiques, les activités projetées, les résultats attendus et les indicateurs de ces mêmes résultats, cohérence du budget estimatif et du montage financier.
- L'existence d'un **dispositif d'évaluation** adapté aux objectifs du projet permettant de mesurer l'impact des actions de médiation scientifique : portée des actions, engagement des publics, acquisition de connaissances, diffusion et réutilisation des ressources produites, etc

- Ne sont pas éligibles les expositions à dominante artistique ou culturelle sans contenu scientifique significatif lié à l'agriculture durable, les conférences

ponctuelles, les dispositifs pédagogiques ou de découverte de la nature ne reposant pas sur une démarche de médiation scientifique structurée.

- Les projets conduisant à la création d'outils, de méthodes, de contenus ou de ressources susceptibles de faire l'objet d'une protection au titre de la propriété intellectuelle demeurent éligibles dès lors que leur finalité principale est d'intérêt général et que le soutien sollicité ne vise pas le développement d'une activité commerciale.

6. Engagements du porteur de projet

- Le porteur de projet acceptera d'intégrer le ou la responsable projet du Fonds de Dotation Roullier dans l'organe de pilotage qui assurera un suivi régulier de la mise en œuvre et du bon déroulement du projet auprès de la gouvernance du Fonds de Dotation Roullier.
- Le porteur de projet s'engage à exposer son projet et à fournir tout complément d'information sollicité par les membres et administrateurs du Fonds de Dotation dans le cadre de son instruction.
- Le porteur de projet s'assure que le projet respecte pleinement les principes de l'intérêt général.
- Le porteur de projet s'engage à assurer le suivi des indicateurs de réussite définis dans la convention et à transmettre régulièrement au Fonds de Dotation Roullier les bilans correspondants.
- Les outils, supports, contenus et ressources développés dans le cadre du projet devront être conçus dans une logique de diffusion et de réutilisation. Compte tenu du caractère non lucratif et d'intérêt général de l'action financée, le bénéficiaire s'engage à mettre ces productions à disposition dans le cadre d'une licence au profit de toute personne qui souhaite l'utiliser dans un cadre non lucratif.
- Le porteur de projet s'engage également à fournir au Fonds de Dotation Roullier les éléments de communication relatifs à la mise en œuvre du projet et aux résultats obtenus, conformément aux modalités prévues dans la convention.

7. Les modalités de financement du projet

Le financement maximal accordé sera de 50 000€, sous forme de subvention directe.

Il n'y a pas de taux fixé de financement du projet. Cependant les projets présentant du co-financement (public, privés ou valorisation du temps consacré au projet) avec des financements diversifiés seront privilégiés. Les apports en nature (temps valorisé,

utilisation de ressources) sont à mentionner dans le budget. Les éléments de rémunération (salaires, charges de personnel, vacations, etc.) sont des dépenses éligibles. Les dépenses de déplacement sont éligibles. Les consommables sont éligibles. En revanche, les investissements matériels ou immatériels sont éligibles uniquement à hauteur de leur amortissement sur la durée du projet.

8. Modalités de sélection et calendrier de l'Appel à projet Médiation scientifique 2027

Seuls les projets démontrant une contribution effective à la thématique de l'appel à projets Médiation scientifique pourront être retenus.

La sélection se déroulera en deux phases :

Phase 1 : note de concept
Les porteurs de projet pourront candidater entre le 12 novembre 2026 et le **24 janvier 2027 à minuit.**
La note de concept devra être transmis par courrier électronique à l'adresse mediationfrance@fdroullier.org , la date et l'heure de réception faisant foi.

Le porteur de projet devra indiquer en objet du courrier électronique :
[AAP-Médiation Scientifique France] – [Nom du projet]
Les candidats devront compléter la Note de concept mise à disposition dans le cadre de l'appel à projets.
L'équipe du Fonds de Dotation Roullier se réserve le droit de demander des éléments complémentaires à ceux présentés dans le dossier si elle le juge nécessaire.
Une première évaluation des notes de concept permettra de présélectionner une dizaine de projets admis à candidater à la phase 2. L'ensemble des porteurs de projet sera contacté la semaine du **25 mai 2027** afin d'être informé de son admissibilité ou non à la phase suivante.

Phase 2 : dossier de candidature et entretien avec le jury

Les porteurs de projet sélectionnés pour la phase 2 recevront un dossier de candidature à compléter ainsi que les modalités de l'entretien avec le jury.
Ils devront compléter ce dossier puis participer à l'entretien d'environ trente minutes avec le jury. Cet entretien pourra se tenir en présentiel ou en visioconférence, au choix du porteur de projet.

Les auditions devant le jury se dérouleront au début du mois de **septembre 2027**.

À l'issue de cette seconde phase, le ou les lauréats seront désignés. La convention de financement devra être signée avant la fin de l'année 2027.

L'ensemble des modalités de candidature est également disponible sur la page dédiée à l'appel à projets : https://www.fondsdedotationroullier.org/fr/appel-a-projets-mediation-scientifique-france-2027

9. Données à caractère personnel

Le Fonds de Dotation Roullier et chaque porteur de projet s'engagent à se conformer en tout point avec les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (la « Loi Informatique et Libertés »), ainsi que toute autre réglementation visant à compléter ou à remplacer celle-ci, y compris, sans limitation, au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après **RGPD**) entré en vigueur le 25 mai 2018, et à toute disposition actuelle ou future concernant la protection des données à caractère personnel légalement applicable en France.

A cette fin, Le Fonds de Dotation Roullier et chaque porteur de projets s'engagent, entre autres, à exécuter, à leurs frais respectifs leurs obligations en vertu du RGPD, de permettre à l'autre partie de respecter ses propres obligations et à veiller à ce que ces obligations soient respectées par toute personne ayant accès à tout ou partie des données à caractère personnel dans le cadre de la mise en œuvre du présent appel à projets.

Par conséquent, le Fonds de Dotation Roullier informe, dans le cadre de sa politique de confidentialité présente sur son site web : Charte de confidentialité et vie privée - Fonds de Dotation Roullier, du traitement des données personnelles à caractère personnel qu'il exécute.